

Dossier Inscription PASS LAS LYCEE

Merci d'écrire en lettres majuscules pour faciliter la relecture et la saisie de votre dossier

DATE ENREGISTREMENT

 / /

INFORMATION

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Email :	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Option disciplinaire PASS	<input type="text"/>
LAS Licence	<input type="text"/>

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom Prénom	<input type="text"/>	Nom Prénom	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Adresse Code Postal	<input type="text"/>	Adresse Code Postal	<input type="text"/>

CONDITIONS RÈGLEMENT

La formation pourra être réglé en 1 versement ou 6 versements tous les 3 du mois par prélèvements ou chèques.
Nombre de versements : 1 fois, 6 fois (Rayer la mention inutile) ou 10 fois à partir de 2 formations.



2026 2027

Formation Choisie

ANTICIPER SON ANNÉE

Première Santé : 900 €

Terminale Santé : 2100 €

Sessions : Janvier 2026

Octobre 2026

ANNÉE FORMATION

 /

Stage Pré Universitaire spécial Terminale Santé : 600 €

Stage de Pré Rentrée : 1 300 €

Stage Intensif d'été : 2 350 €

REUSSIR SON ANNÉE

Soutien Annuel PASS : 4 100 €

Soutien Annuel L.A.S : 2 000 €

Offre : Soutien Annuel PASS + Stage de pré rentrée : 5 300 €

NOS MODULES

Module Remise à niveau pré Terminale Santé : 350 €

Module Entrainement Option sciences et sciences pour la santé : 300 €

Module Simulation orale avec des professionnels de santé : 500 €

CAPE SUP

4 Avenue de l'Obiou - 38700 LA TRONCHE

Tél : 04 56 52 52 60 - Email : contact@capesup-paces.fr



MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par mail, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé avec une photo d'identité récente ;
- les 3 derniers bulletins de notes en votre possession ;
- le bordereau Sepa pour le règlement de l'acompte (encaissement immédiat) et des frais de scolarité (encaissement début prestation).

Le règlement de la préparation annuelle peut s'effectuer par prélèvement en 1, 3, 6 ou 10 échéances.

Une copie du relevé de notes du baccalauréat sera à transmettre à la scolarité une fois publié, idem pour l'attestation de bourse.

L'établissement ne délivre pas de diplôme et cette préparation sera dispensée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrit·e·s.

Il est demandé aux étudiant·e·s de remettre lors de la première séance une copie de l'attestation de la CVEC (téléchargeable à partir du site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>). Cette contribution est due une fois par an pour chaque étudiant·e et couvre l'ensemble de ses inscriptions à l'université et dans les établissements privés d'enseignement supérieur. Ces derniers ont l'obligation (conformément à la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant·e·s) de s'assurer que les étudiant·e·s qui suivent leurs enseignements se sont acquittés de cette contribution.

CLAUSE DE CONFIANCE

L'annulation en cours d'année est possible jusqu'au 1 novembre si elle est adressée par lettre recommandée (avec AR). Elle prend effet 8 jours après la réception de celle-ci (l'accusé de réception de La Poste faisant foi). Au-delà de ce délai, aucune annulation ne sera prise en compte à l'exception des cas de force majeure. La somme remboursée est calculée au prorata des fiches de cours restant à distribuer, minorée d'une somme de 100 € pour frais de gestion.

Le remboursement dégage Cape Sup de toute obligation d'enseignement.

DROIT DE RÉTRACTATION

En cas d'inscription réalisée par internet, par correspondance ou sur un autre lieu que dans les locaux de Cape Sup, la personne inscrite dispose d'un délai de 14 jours francs (1er jour non compris) à compter de l'enregistrement du contrat-formulaire par Cape Sup (matérialisé par la réception d'un courrier électronique ou l'envoi d'une lettre confirmant son inscription) pour exercer son droit de rétractation en application de l'article 221-18 du Code de la consommation.

Au delà du délai légal de rétractation, l'inscription sera annulée et l'acompte vous sera remboursé uniquement dans les cas suivants :

- Echec au BAC sur présentation d'un justificatif,
- Non acceptation en PASS ou LAS sur présentation d'un justificatif,
- En cas d'admission dans une autre filière sur présentation d'un justificatif.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiant·e·s inscrit·e·s à Cape Sup est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie ou la diffusion de tout, ou d'une partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de Cape Sup. L'étudiant·e inscrit·e reconnaît qu'il·elle n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant·e n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, de prêter, d'échanger ou de céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiant·e·s, quel qu'en soit le support et la destination, est interdite. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées et traitées par Cape Sup sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de l'accompagnement à la réussite de ses études universitaires, et ce compris, si l'utilisateur ne s'y oppose pas, par l'envoi d'informations relatives à d'autres formations potentiellement utiles à la poursuite de son cursus.

Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à contact@capesup-paces.fr ou par courrier à l'adresse suivante: Cape Sup - 4 avenue de l'Obiou - 38700 La Tronche.

CAPE SUP

Je soussigné(e),
certifie que les renseignements mentionnés sont exacts et
déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

A , le / /

lu et approuvé

Signature Etudiant

Signature responsable Légal



Un acompte de 200 ou 300€ sera prélevé à l'inscription et vous sera restitué en cas d'annulation (Echec au BAC, non affectation Parcoursup ou changement d'orientation. Cf Conditions de Rétractation.)

200 € pour les boursiers* 300 € pour les non boursiers

* Frais de dossier offerts pour les boursiers

Le solde de la formation pourra être réglé en 1 versement , 6 ou 10 versements tous les 3 du mois.
Choix nombre de versements : 1 fois, 6 fois ou 10 fois (à partir de 2 formations choisies) (Rayer la mention inutile)
Formation (s) suivie(s) coût total :

ÉLÈVE CONCERNÉ · E

Nom Prénom :

COORDONNÉ(E)S DU DÉBITEUR

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Numéro de téléphone :

COORDONNÉES BANCAIRES DU DÉBITEUR

Banque :

Adresse de la banque :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
IBAN -Numéro d'identification international du compte bancaire						
<input type="text"/>						
BIC -Code international d'identification de votre banque						
Merci de nous joindre votre RIB						

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Cape Sup à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Cape Sup.

Merci de retourner, soit par mail, soit directement au secrétariat ce document dûment rempli, daté et signé.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à :

Le :

Signature :

